

Nous sommes une organisation en pleine expansion dans les Laurentides, qui a comme mission d'organiser et d'offrir des services éducatifs de qualité en collaborant et innovant pour l'avenir de tous. Notre motivation est d'agir ensemble pour la réussite de nos élèves avec confiance, respect et courage. Plus de 4 875 employés partagent déjà ces valeurs, serez-vous bientôt des nôtres?

La **CSSRDN** est à la recherche d'enseignants (es) en adaptation scolaire pour combler les tâches suivantes :

Lieu	%	Date	Détails
École Polyvalente Lavigne	79,86%	25-08-2020 au 29-06-2021	2 pér. Éthique et culture religieuse Voie 1-2 4 pér. Sciences Voie 2-2 8 pér. Français Voie 2-3 2 pér. Éthique et culture religieuse Voie 2-3 4 pér. Éthique et culture religieuse TRP 3 pér. Tâche complémentaire
École Le Tremplin	100%	25-08-2020 au 29-06-2021	Lieu: Lachute horaire sur 5 jours 6 pér. Anglais 8 pér. Univers social 2 pér. Tâche complémentaire
École Le Tremplin	100%	25-08-2020 au 18-01-2021	Lieu St-Jérôme Clientèle Centre d'accueil horaire 5 jours (20 heures enseignement) 6 pér. Français 3 pér. Anglais 6 pér. Mathématiques 3 pér. Univers social 2 pér. Éducation physique Classe multiniveau, possibilité de team teaching

Exigences :

- Détenir un baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire OU détenir un baccalauréat en enseignement et une expérience pertinente;
- Détenir une autorisation d'enseigner délivrée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec;

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de Nathalie Forest à l'adresse courriel suivante : forestn1@csrdn.qc.ca

Le centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Le personnel du centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel de la CSSRDN d'exercer ses fonctions à visage découvert.

